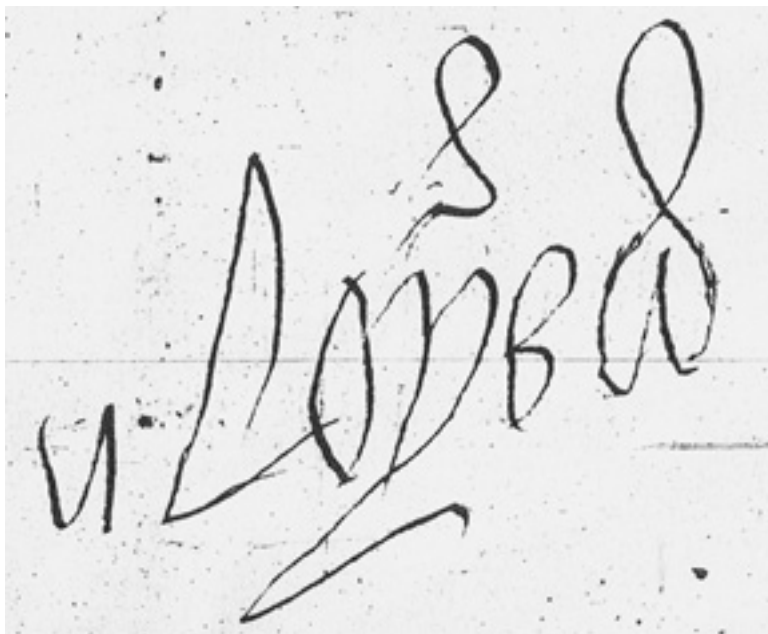


A black and white photograph of a handwritten signature in dark ink on a light, textured background. The signature is highly stylized and cursive, featuring large, sweeping loops and sharp, angular strokes. It appears to be a personal or official signature of a monarch, specifically Louis XI as identified in the caption.

**Signature du roi
Louis XI, Archives
nationales de
France, J 884/6,
*cliché I. Clauzel.***

LA QUESTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AU MOYEN ÂGE

Denis Clauzel¹

Pour beaucoup, le Moyen Âge reste synonyme d'obscurantisme. Les dix siècles qu'il est censé couvrir, regardé à l'aveuglette comme un bloc, constitueraient une sorte de négatif de ce qu'auraient apporté la Renaissance, puis l'esprit des Lumières, et bien évidemment la République. Les « médias », épaulés par les mythographes, manquent rarement une occasion d'épingler l'image glauque d'une époque fertile en faits divers, propres à débrider l'imagination. Qui n'a en mémoire l'une ou l'autre de ces représentations manichéennes mettant en scène des gens d'Église – des « copistes » plus que des « intellectuels » – vivant de l'exploitation de *laboratores incultes*? Le Moyen Âge conserve ainsi sa mauvaise réputation. Il serait incapable d'avoir inventé ou innové.

Le débat sur l'enseignement y fut pourtant présent². Quelques relectures invitent à penser qu'un réel souci de transmettre des connaissances élémentaires fut omniprésent dans la civilisation médiévale tardive. Dans le dédale du paysage archivistique, figurent en effet nombre d'allusions à des « petites écoles ». La collecte est certes fastidieuse; mais il est possible de glaner, au hasard d'une lecture, quelques bribes de renseignements sur leur destination. Parfois aussi se laissent deviner la condition, voire le paiement des maîtres qui y officiaient, le contenu de leurs enseignements, les publics auxquels ils s'adressaient.

La question de ces écoles élémentaires n'a pourtant guère attiré les regards. Leur statut, en l'absence de documents réputés fondateurs, reste opaque. Elles n'ont pas non plus fait grand bruit. Leur existence même, parce qu'elle n'allait aucunement de soi, n'en faisait pas un objet d'étude. Il faut donc ouvrir le dossier.

Une question sans objet ?

Dresser un état des lieux revient à brosser à grands traits les positions d'un discours convenu mais cohérent dans son développement. Il se fonde sur quelques principes simples et solidement étayés.

Il procède d'un postulat. Rappeler l'omnipotence de l'Église relève du truisme. Elle détenait, au Moyen Âge, une majeure part des richesses et des biens du royaume. Il faut par là entendre qu'elle ne se comportait pas simplement comme une « pompe à finances » : si ses membres profitaient de la rente, ils étaient aussi acteurs de l'économie, investissaient, produisaient et faisaient vivre. Ils représentaient aussi une bonne part de la population, tant dans les villes que dans les campagnes. Une forte

prégnance assurait à cet ordre une position dominante. Même si des connexions avec d'autres strates sociales étaient de mise, un certain partage des fonctions avec les élites laïques s'était établi. Culturellement, les gens d'Église détenaient longtemps un quasi-monopole de la diffusion des savoirs intellectuels. C'est au milieu monastique que s'adressa Charlemagne pour jeter les bases d'une école palatiale. La réforme de l'écriture passa par le même canal. Devenue quasiment illisible aux derniers temps des Mérovingiens, il fallut la rénover en promouvant la minuscule caroline comme vecteur de communication. Au-delà de ce constat, lire et écrire procuraient à ceux qui le savaient une réelle *aura*. « C'est une tâche auguste que de transcrire les livres sacrés » : cette inscription figurait sur le frontispice du scriptorium où officia Alcuin. La symbolique du haut Moyen Âge ne manqua pas d'enrober l'écriture d'un contenu sacré. Elle se pratiquait avec trois doigts, rappelant la Trinité. La main utilisait une plume ou un calame à deux becs, symboles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Et le scribe se penchait sur son parchemin comme le Christ l'avait fait sur la terre avec son doigt : sa plume ressemblait à l'instrument du Sauveur. Un univers mental aussi marqué ne laissait que peu de place à la diffusion d'une culture écrite proprement laïque, comme cela fut le cas dans l'Antiquité⁴.

98

Un axiome prend acte de ce clivage entre la culture du clerc et celle du laïc. L'homme d'Église fut longtemps considéré comme seul apte à transmettre un savoir livresque. Le profane pouvait certes s'y risquer ; mais les résultats étaient médiocres quel que fût le niveau social du personnage. Quelques cas d'école étayeront le propos. Dans la biographie qu'il consacra à Charlemagne, Eginhard ne manqua pas d'ériger son héros en homme de bonne volonté. Il cultiva passionnément les arts libéraux et, plein de vénération pour ceux qui les enseignaient, il les combla d'honneur... S'agissant de son apprentissage, l'avis fut plus réservé. Il étudia la grammaire. Il consacra beaucoup de temps et de labeur à apprendre... la rhétorique, la dialectique et surtout l'astronomie. Il apprit le calcul... Il s'essaya aussi à écrire et il avait l'habitude de placer sous les coussins de son lit des tablettes et des feuillets de parchemin, afin de profiter de ses instants de loisir pour s'exercer à tracer des lettres ; mais il s'y prit trop tard et le résultat fut médiocre⁵. De fait, le grand empereur fut un élève studieux, mais incapable de comprendre les linéaments du latin, juste apte à signer son nom en traçant des bâtons en un monogramme simplifié. Quatre siècles plus tard, le noble comte de Guînes Baudouin manifestait une réelle curiosité d'esprit⁶. Ne sachant lire, il se faisait traduire – du latin en langue romane – et dire des textes savants. Au prix d'un travail acharné, il finit par s'imprégner de leur contenu. Un homme d'Église – maître Simon de Boulogne, le vénérable père de tous les habitants de Guînes – lui servit de médiateur cul-

turel. C'est lui qui présentait et commentait en public la teneur de ces écrits pour pouvoir en comprendre le sens et en faire son profit. Cet enseignement ne dépassait guère le stade de l'oralité, même chez un chevalier avide de connaissances. Le passage en revue de la galerie des rois de France viendrait appuyer cette assertion. Les premiers Capétiens étaient à peu près incapables de parapher un acte. Les figures marquantes du « beau » XIII^e siècle – Philippe Auguste, Louis IX, Philippe IV le Bel – n'ont pas laissé d'écrits de leurs mains. Là n'était pas leur vocation et la formation au métier de roi ne les y invitait guère. À l'image de saint Louis, ils prononçaient des dits, à charge pour les scribes d'en consigner le contenu. Il fallut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour que le très sage Charles V, s'intéressât – par la force des choses – aux

Le bonnet d'âne,
Bibliothèque
municipale de
Boulogne,
mss. 113, f° 137,
cliché I. Clauzel.



99

livres pour des raisons de prestige. Ce fut bien plus tard, avec Louis XI, qu'apparurent des preuves tangibles d'une intense activité épistolaire émanant d'un monarque⁷. Et tout porte à croire qu'il ne s'agissait que d'une parenthèse. Dans une société qui se fondait sur le partage des tâches, la règle des trois aires semblait bien établie. Il y avait ceux qui combattaient, ceux qui priaient, et les autres qui travaillaient. La transmission du savoir intellectuel restait délimitée, et les lignes de démarcation bien tracées.

Selon un théorème, le seul créneau disponible, situé à l'interface de la société civile et du monde clérical, pouvait être occupé par un enseignement réputé « supérieur », distribué par les universités. La genèse et le fonctionnement de ces dernières n'ont pas manqué de susciter

une ample curiosité. Ce vocable renvoyait à un ensemble d'hommes qui, indépendamment de leurs appartenances sociales ou de leurs origines géographiques, se trouvaient un dénominateur commun. Ils s'impliquaient dans une activité intellectuelle originale, non inscrite dans les cadres traditionnels⁸. Son avènement marquait moins une révolution qu'une prise de distance face aux corps constitués de l'Église. Il ne se traduisait pas non plus par une « laïcisation » de la culture : les maîtres restaient en effet des clercs et l'enseignement de la théologie y prédominait. Les gens issus des élites nobiliaires ou des strates supérieures de la bourgeoisie pouvaient progresser dans l'échelle sociale en fréquentant l'université ou les écoles canoniales. Dans ce schéma, la « petite école » n'avait pas sa place. Il est difficile d'imaginer comment elle aurait pu servir de moteur à une capillarité sociale. Il est encore plus malaisé de deviner dans quel cadre elle aurait pu s'insérer, qui l'aurait abritée et comment elle aurait pu trouver des moyens d'exister. L'historiographie a donc considéré que la transmission des savoirs passait d'abord par le cadre familial, relayé ensuite par la mise en apprentissage dans celui des « métiers »⁹.

La réalité des « petites écoles »

100

Pour extraire la « petite école » des oubliettes du passé, il faut quitter les sentiers battus¹⁰. L'historiographie s'est nourrie principalement de textes normatifs et de documents réputés fondateurs. Elle a trop négligé les « paperasses » qu'une société est capable de sécréter et qui témoignent de la vitalité d'une activité intellectuelle. Elle a aussi considéré comme purement anecdotiques une série d'événements qui n'entraient pas dans la ligne de pensée d'un chroniqueur ou de l'auteur d'un fabliau. Décloisonner les approches demeure un préalable.

En voici une illustration, tirée d'une lecture des *Contes de Canterbury*, rédigés dans les années 1380 par Geoffrey Chaucer. L'auteur utilise ce qu'il observe, même s'il transpose ses historiettes dans des fictions.

Il était en Asie une grande cité (en réalité une bourgade du Kent). Les chrétiens tenaient une petite école..., que fréquentait un grand nombre d'enfants de familles chrétiennes, qui recevaient là, sur plusieurs années, l'enseignement qui se donnait alors. Il consistait à chanter et à lire, comme font au début les petits enfants.

Parmi eux se trouvait le fils d'une veuve, petit écolier âgé de sept ans, qui régulièrement faisait le trajet. Ce petit enfant dans son livre apprenait la grammaire sur son banc d'école, quand il entendit l'Alma Redemptoris, chanté par ceux qui apprenaient les hymnes. Se payant d'audace, il se rapprocha pour s'assimiler l'air et les paroles, jusqu'à ce qu'il sût par cœur les premiers vers. Il ignorait le sens de ce latin car il était d'un âge encore très tendre. Il demanda donc à un camarade

de lui expliquer le chant dans leur langue. Il lui en demanda un mot à mot sans lâcher prise¹¹.

Dans un tout autre registre, quelques travaux de recherche en histoire régionale n'ont pas manqué de signaler, ici et là, la présence de petites écoles y compris en milieu rural¹². Dans les campagnes hennuyères à la fin du Moyen Âge, des communautés monastiques ont favorisé l'émergence de ces réseaux de formation dans les villages qu'elles contrôlaient. Le phénomène a été attesté récemment en pays boulonnais, où le village de Baincthun comptait, en 1492, une *maison d'escolle* pour

Dans le scriptorium,
Bibliothèque
municipale de
Boulogne,
mss. 149, vol. II, f° 4,
cliché I. Clauzel.



101

80 foyers¹³. Le but n'était aucunement de susciter des vocations, mais simplement d'améliorer la formation de gens issus du monde paysan, afin d'en faire de meilleurs gestionnaires. Un système scolaire s'installa ainsi empiriquement, sans susciter de lois-cadres, ni de programmes précis, encore moins de grands débats... en sorte qu'il passait souvent inaperçu. En revanche, dès que la question suscita quelque anicroche, sa présence devint irréfutable. L'exemple qui suit concerne la bonne ville d'Ypres en 1253¹⁴. L'affaire fut épineuse. Elle mit aux prises la municipalité et les autorités ecclésiastiques locales, celles de l'église Saint-

Martin au premier chef. La pomme de discorde semblait banale. Les échevins d'Ypres avaient ouvert plusieurs écoles en ville sans autorisation canoniale. Ils y envoyaient, ainsi que les bourgeois, leurs enfants. Le chapitre diligentant contre eux une sentence d'excommunication, la dispute s'envenima. Elle impliqua les instances religieuses supérieures : l'archidiacre de Tournai, l'archevêché de Cambrai. En dernier ressort, les échevins en appelèrent à l'arbitrage pontifical. Le contenu de la bulle édictée par le pape Innocent IV est des plus instructif. En voici l'essentiel. Au sujet de la collation et du régime des écoles de la ville, il a été convenu à l'amiable ce qui suit : il y aura trois « grandes » écoles à Ypres, dont la collation appartiendra au chapitre. Tout bourgeois pourra cependant faire instruire chez lui ses enfants ou ceux de sa famille par tel clerc qu'il voudra, pourvu qu'il n'y admette point d'élèves étrangers. En outre, chacun pourra tenir des écoles « inférieures » où sera prodigué un enseignement de base, jusqu'à latonem sans avoir demandé, ni obtenu, la licence des gens d'Église, voire celle des échevins. S'agissant du statut des maîtres, le texte est très précis. Pour leurs émoluments, les professeurs ne devront exiger d'aucun écolier au-delà de dix sous. Ils ne pourront rien demander pour la paille, ni pour les joncs, les plumes, ni pour l'encre, ni pour aucune autre chose. Ils seront tenus de n'accepter aucune partie du pain des élèves, et encore moins leur imposer des tailles.

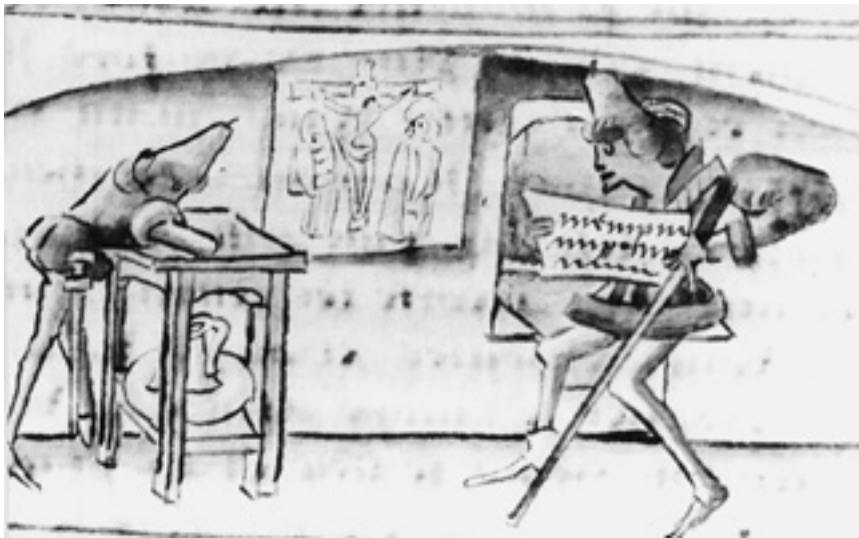
102

Pareil fait divers révèle une situation beaucoup plus riche et bigarrée que prévu. Il semble que dans les villes de nos régions, les échevins aient joué un rôle majeur dans le recrutement des maîtres d'école, en sélectionnant des gens ydoines, reconnus pour leurs compétences. Il leur était demandé de savoir lire, écrire, compter. L'apprentissage de la lecture se faisait en langue « vulgaire » ou réputée telle, c'est-à-dire principalement en ancien français. Les barrières linguistiques semblaient encore assez peu marquées, contrairement à ce que laisserait accroître une problématique centrée sur l'opposition entre une culture des élites et une culture populaire. En décryptant quelques chartes princières, il est aisé de constater combien les milieux les plus huppés utilisaient un vocabulaire courant, relégué depuis au rang de « patois ». La grammaire et la ponctuation n'avaient guère l'importance sélective qui leur sera accordée plus tard : il fallait « dire » pour être compris. De même il était loisible de compter efficacement en adaptant l'usage des chiffres dits « romains ». En réalité, la numération héritée du Bas-Empire, loin de freiner le progrès, avait été remaniée afin de faciliter les calculs. En sorte que s'était mis en place un système de transmission des connaissances extrêmement souple. Les enseignants eux-mêmes restent plus difficiles à saisir. La bulle d'Innocent IV, mentionnée plus

haut, recommandait de s'en méfier : ils ne pourront tant qu'ils sont en exercice, servir d'avocat au chapitre contre la ville, ni réciproquement. Quelques indicateurs financiers invitent à les ranger dans la sphère des notables. Ainsi, les édiles dunkerquois dans les années 1500, accordaient-ils à un maître d'école une pension annuelle assez confortable¹⁵ qui le mettait en bonne place dans la hiérarchie des fonctionnaires municipaux. Il recevait en outre une indemnité équivalente pour se vêtir, de quoi acheter une robe digne de son rang¹⁶.

Il importerait évidemment d'estimer l'impact de ce système éducatif sur l'ensemble de la société. Les outils scientifiques manquent. Seule une approche impressionniste peut, tant bien que mal, aider. Un développement culturel peut se mesurer à l'aune des documents produits

Un atelier d'écriture,
dans *Le Livre
des amours du
chastellain de Coucy
et de la dame
de Fayel*,
f° 106, XVe s.,
Bibliothèque
municipale de Lille,
cliché D. Clauzel.



et conservés. Il paraît de ce point de vue indéniable que le paysage archivistique s'enrichit considérablement à l'automne du Moyen Âge, au point que parler d'inflation n'est pas dénué de sens. L'historien qui travaille sur les temps obscurs, voire sur le Moyen Âge central, est en proie au manque d'informations. Celui qui oeuvre sur la période bourguignonne en vient à crouler sous leur masse. Qualitativement, l'usage de l'écrit semble gagner du terrain. Bon nombre de documents de la pratique, regardés trop souvent comme insignifiants, mériteraient un examen sériel. Au-delà des poncifs évoqués précédemment, l'idée d'une nette avancée culturelle sur fond de grande dépression – l'une n'étant sans doute pas indifférente à l'autre – ne semble pas dénuée de

sens. La diffusion de savoirs utilitaires par le truchement des « petites écoles » a peut-être été perçue comme un remède à la crise.

L'entropie d'un système

Il reste que ce bond en avant, s'il a eu lieu, semble avoir débouché sur une certaine léthargie. Il fallut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour assister à un redémarrage significatif.

Le système mis en place a certes perduré. Sans doute répondait-il aux attentes de la société. Lire, écrire, compter..., les enseignements fondamentaux continuèrent d'être assurés, car ils étaient conformes aux besoins d'une époque. De même s'opéra le renouvellement des petits cadres qu'étaient les maîtres, auxquels il n'était pas demandé d'accomplir des prouesses pédagogiques. L'impression est celle d'un assouplissement dans une routine, pour un public stable, sans appétit intellectuel particulier. Peut-être faut-il y voir la marque de sociétés qui, après de terribles secousses, ont pu retrouver une certaine stabilité dans la longue durée¹⁷. L'explication ne suffit cependant pas. Deux séries de phénomènes ont sans doute freiné ce système éducatif dans son évolution.

En premier lieu, il se trouva un peu en porte-à-faux au cœur d'une Renaissance fertile en crises religieuses. Sur fond de déchirure de la chrétienté, le contexte se radicalisa et l'écrit, quel qu'il soit, devint un enjeu de pouvoirs. Lire et écrire ne manquèrent pas de susciter la méfiance. D'autant que le manuscrit, relayé par le livre imprimé et plus largement répandu, pouvaient servir de vecteur à la propagation d'idées hétérodoxes. Signe des temps, l'édit perpétuel contre l'hérésie de Charles Quint, publié en 1550 à Augsbourg, transmis à toutes les villes, procéda à un amalgame des griefs épars¹⁸. Ce très long placard ne manquait pas de rappeler toutes les mesures édictées pour lutter contre l'hérésie. Outre les auteurs, il dénonçait leurs comparses, parmi lesquels figuraient pédagogues et maîtres d'école. Les extraits qui suivent donnent le ton.

[§ 21] En oultre, considérant que les dites sectes et erreurs sont procédées principalement tant par la multitude de plusieurs livres, composez par auteurs hérétiques et reprouvez, comme aussi parce que plusieurs imprimeurs, libraires et leurs assistants, ont corrompu les bibles et aultres bons anciens livres en diverses sciences, translatez en plusieurs langaiges et que aulcuns pedagogues et maîtres d'école se sont avancez lire et apprendre aux enfants plusieurs livres nouveaulx non convenables à l'instruction des jeunes escolliers.

S'ensuivait une longue réglementation sur le livre et sa diffusion, assortie de prescriptions sans fard sur la nécessité de placer sous haute surveillance les écoles et au premier chef leurs maîtres :

Pour pourvoir a ce que doresnavant les jeunes enfants dès leur premiere jeunesse ne soient mal instruits ou endoctrinés, qui est choses fort dangereuse, nous ordonnons que doresnavant nul de quelque estat ou condition qu'il soit pourra tenir école publiquement pour apprendre les jeunes enfants males ou femelles, à lire, écrire, parler en quelque langage que ce soit, que préalablement il ne soit admis et approuvé par l'officier principal du lieu et du curé de l'église paroissiale sous laquelle il voudra résider...

Bien entendu que les dicts officiers, curez... ou autres, ayant auctorité de commettre les maitres d'escolle, rendront bon regard d'y commettre gens de bonne fame, et nullement suspectez de mauvaise doctrine.

Que ceux qui seront admis ainsi et approuvez a tenir escolle ne pourront lire ne apprendre es escolles particulieres aulcuns livres que ceux qui sont désignés par l'université de Louvain.

Une autre grande fracture, plus insidieuse, semble s'être produite au cœur du XVII^e siècle lorsque l'État monarchique se posa en régulateur de la diffusion des savoirs. L'irruption de la puissance publique dans les domaines de la culture n'était aucunement nouvelle. Mais elle s'en donna les moyens et forgea des outils d'un genre nouveau. La démarche passait entre autres par l'idée qu'il fallait normaliser le parler. En filigrane se tramait l'idée que la langue – la bonne, celle des élites – servait de support à l'idée nationale. En France le phénomène déboucha sur l'apprentissage du beau langage, avec pour relais l'académisme. Dans cette perspective, la petite école qui diffusait un savoir ordinaire et utilitaire, en une langue vulgaire, devint un objet de mépris que les précieux raillaient. Gouvernants et gouvernés ne parlaient plus le même langage. Monsieur Jourdain devait parfaire son expression s'il voulait devenir gentilhomme. La fondation destinée aux demoiselles de Saint-Cyr accueillait les filles de la noblesse provinciale afin qu'elles y reçoivent un enseignement soigneusement choisi. Au-delà du politique, une crise de conscience secoua l'Europe. Dans nombre de domaines les progrès intellectuels furent indéniables. De Descartes à Mabillon, le champ des connaissances s'en trouva bousculé. En rationalisant les mathématiques et les sciences, en jetant les bases de la paléographie et de la diplomatique, en se lançant dans l'exégèse de textes sacrés, de grands pas furent accomplis. S'opéra alors une rupture entre le savant, l'intellectuel patenté et le simple curieux, l'érudit local ou « l'empirique » formé sur le tas. La petite école n'était pas en mesure de suivre ces élans.

Il aurait été fastidieux de se cantonner ici aux sempiternels clichés sur Charlemagne, constructeur malheureux d'une école palatiale. Ob-

server le fonctionnement et l'aura qui entourait tel ou tel scriptorium, scruter par le menu l'émergence et le développement des universités aurait aussi faussé les perspectives. À force de se focaliser sur ce qui relève d'un certain élitisme, l'historiographie a quelque peu oublié les étapes subalternes de la diffusion des savoirs. De fait, la question de l'école élémentaire n'a guère suscité de ces amples débats propres à attiser la curiosité. Son omniprésence depuis le XIII^e siècle méritait cependant d'être soulignée. Ce rappel ne manquera pas de bousculer quelques idées reçues. Les caciques de l'histoire de l'éducation et de l'enseignement regarderont au mieux ce propos comme anecdotique. Il y a cependant des moments en sciences sociales où les exceptions deviennent suffisamment encombrantes pour infirmer la règle établie.

Notes :

- 1 Agrégé et docteur en histoire, professeur des universités en histoire médiévale.
- 2 Voir l'ouvrage pionnier de J. LE GOFF, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, 1965. (Des livres, objets de luxe, qui ne sont pas faits pour être lus ; rédigés dans des scriptoria par des moines qui ne s'intéressent que très secondairement à leur contenu..., p. 13).
- 3 H. PIRENNE, « L'instruction des marchands au Moyen Âge », dans *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Bruges, 1951, pp. 562-570. Synthèse solidement étayée de H. DE RIDDER-SYMOENS, « La sécularisation de l'enseignement aux anciens Pays-Bas au Moyen Âge et à la Renaissance », dans *Peasants & townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gent, 1995, pp. 721-737.
- 4 Cf. J. STIENNON, « L'acte d'écrire », dans : *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, 1973, pp. 7-22. L'auteur prend appui sur les écrits de Cassiodore, Isidore de Séville et Jean de Salisbury.

- 5 EGINHARD, *Vita Karoli*, édit. L. HALPHEN, *Classiques de l'histoire de France*, Paris, 1947.
- 6 LAMBERT D'ARDRES, *Histoire des comtes de Guînes*, dans : J. PAUL, *Culture et vie intellectuelle dans l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 18.
- 7 Cf. H. DUBOIS, *Louis XI, lettres choisies*, Paris, 1996.
- 8 Le mot renvoie simplement à une association jurée. Il peut s'appliquer à toutes sortes de *communio* ou de *conjuratio*. Sa spécificité vient de son recrutement dans le milieu des maîtres et étudiants.
- 9 P. ARIES, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973.
- 10 Voir la problématique développée par J. PAUL dans : *Culture et vie intellectuelle...*, *op. cit.*, pp. 110-112. Les exemples cités par l'auteur sont méridionaux et n'excluent pas un enseignement grammatical en latin.
- 11 CHAUCER, *Les Contes de Canterbury*, édit. A. CREPIN, trad. française, Paris, 2000. Extrait du « Conte de la prieure » (VII- pp. 419-420). Le texte a été ici traduit en prose.

- ¹² G. SIVERY, dans sa thèse sur les campagnes hennuyères à la fin du Moyen Âge, montre que des communautés monastiques hennuyères, en l'occurrence l'abbaye de Maroilles, ont favorisé l'émergence de ces réseaux de formation dans les villages qu'elles contrôlaient. Pour les villes voir B. DELMAIRE, « Notes sur les petites écoles de Douai et de La Bassée, au XV^e siècle », *Mélanges R. ROBINET*, Lille, 1982, pp. 109-113.
- ¹³ I. CLAUZEL-DELANNOY, *Boulogne et le pays boulonnais – 1300-1500*, thèse de doctorat, 2007, à paraître.
- ¹⁴ I. L. A. DIEGERICK, *Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres*, Bruges, 7 vol., 1853-1854, tome 1, pièces LXXXVI et LXXXVII, pp. 73-75.
- ¹⁵ *Payé a maitre Homae de Man, maistre d'escole, lequel a esté receu au lieu de maitre Vinchent Bertraen, pour les debvoir et dilligence qu'il a fait a apprendre les enfans : XLVIII E. [= livres]. Compte de la ville de Dunkerque*, A. M. D., n° 19.
- ¹⁶ *Payé au maistre d'escole pour son drap de robe de cest an, de six aunes a XL s. paris. l'aune, monte XII E. ibidem.*
- ¹⁷ Cf. D. JULIA et W. FRIJHOFF, *École et société dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1975 ; et D. ROCHE, *Le Français et l'Ancien Régime*, tome 2, « Culture et société », Paris, 1984, pp. 193- 206.
- ¹⁸ J. LAMEERE, *Recueil des anciennes ordonnances des Pays-Bas*, II^{ème} série, VI, Bruxelles, 1923, pp. 110-118.

SAMENVATTING

De basisscholen in de middeleeuwen

Voor velen blijven de middeleeuwen een duistere periode, waarin innovatie onmogelijk was. Het lijkt er ook op dat onderwijs enkel een voorrecht was van de hogere standen. Er was dan ook geen vraag naar basisonderwijs. De almacht van de Kerk en de clerus over onderwijs en cultuur drongen de kleine scholen in de vergetelheid. Alleen de universiteiten, producten van de stedelijke cultuur, hadden burgerrechten.

Ondanks deze geschiedkundige vooroordelen en dank zij het herlezen van middeleeuwse teksten zijn enkele kleine scholen aan de vergetelheid kunnen ontsnappen. Deze teksten bevatten getuigenissen of praktische documenten die het bestaan van een systeem van basisonderwijs duidelijk bewijzen. Ontstaan op een empirische manier, zonder slag of stoot, vormden deze kleine scholen tijdens de late middeleeuwen blijkbaar de motor voor de verspreiding van praktische kennis.

Het blijft een feit dat deze duidelijke positieve ontwikkeling wantrouwen en zelfs vijandigheid heeft opgewekt. Diegenen die de sleutels van de maatschappij in handen hadden, stonden argwanend tegenover het feit dat anderen ook konden lezen en schrijven en in staat waren hun kennis over te dragen. Omdat men hen op dezelfde lijn plaatste als diegenen die verkeerde ideeën

107

verspreidden, moesten ze onder streng toezicht geplaatst worden. Een andere breuklijn doet zich voor in het midden van de 17e eeuw. Door het invoeren van de “beschaafde taal” en het ontstaan van het academisme, die barrière tussen de wereld van de wetenschap en die van het proefondervindelijke, werden de kleine scholen gemarginaliseerd.

(Uit het Frans vertaald door Dirk Van Assche)